

Le cadre légal détermine la dimension du projet de construction

Grengiols-Solar - un projet suisse en Valais pour la Suisse

(15.05.2023) – Le projet de construction de Grengiols-Solar, à déposer d'ici fin 2023, n'exploitera qu'une partie du potentiel possible, avec une production d'environ 110 gigawattheures d'électricité par an. Le cadre légal et le facteur temps imposent des limites.

Les ordonnances en vigueur depuis début avril 2023 pour la construction d'installations photovoltaïques alpines imposent des limites aux partenaires du projet Grengiols-Solar. Le potentiel de 600 gigawattheures d'électricité présenté le 15 mars ne peut pas être exploité dans ce nouveau cadre juridique. Selon les ordonnances, une partie ou au moins 10% de l'électricité doit être injectée dans le réseau d'ici fin 2025 et l'ensemble de l'installation doit être mise en service d'ici fin 2030. Ces exigences et la pression temporelle limitent le projet de construction. Ce dernier, à soumettre fin 2023, sera donc basé sur ce qui est réalisable. Sur une surface d'un kilomètre carré située entre 2000 et 2500 mètres d'altitude, quelque 160 000 modules solaires d'une puissance d'environ 80 mégawatts devraient fournir environ 110 gigawattheures d'électricité par an, dont 46 gigawattheures, soit 42 %, en hiver. Ces 110 gigawattheures couvrent les besoins en électricité d'environ 37'000 ménages.

Pour les six partenaires du projet – la commune de Grengiols, les deux entreprises énergétiques valaisannes FMV et EnBAG ainsi que EKZ, Groupe E et IWB – Grengiols-Solar est un élément important pour la sécurité d'approvisionnement suisse, la réduction de la dépendance à l'étranger et le développement des énergies renouvelables en Suisse.

Raccordement au réseau assuré

Au cours des prochains mois, les planificateurs vont élaborer les détails du projet de construction. Les aspects environnementaux et de l'agriculture alpine seront approfondis. Le relevé de la faune et de la flore effectué cet été servira de base au rapport d'impact environnemental et aux mesures de protection correspondantes. Une attention particulière sera accordée à l'accès au chantier afin de limiter au minimum les impacts sur les villages d'Ernen et de Binn. L'électricité produite par l'installation solaire sera acheminée vers Heiligkreuz et raccordée à la ligne électrique de 65 kilovolts existante des Gommerkraftwerke (GKW), qui conduit à la vallée du Rhône. La capacité de la ligne est suffisante pour transporter l'électricité solaire. La ligne de transport existante de Swissgrid dans la vallée du Rhône dispose également de la capacité nécessaire.

Processus démocratique

Avant que le projet de construction ne soit déposé auprès du canton du Valais, les propriétaires fonciers et la population de Grengiols doivent donner leur accord. Ce processus démocratique est prévu par les législations nationale et cantonale. La question de savoir si et comment le potentiel supplémentaire de Grengiols-Solar pourra être exploité à l'avenir dépend du cadre juridique, de la volonté politique et, en fin de compte, de l'acceptation sociale.

Contact médias:

Raoul Albrecht, Responsable de projet Grengiols-Solar,
079 255 31 66, communication@fmv.ch

Visualisations adaptées disponibles sur www.grengiols-solar.ch/fr/medias. Les surfaces visualisées correspondent au périmètre du projet. Les limites exactes seront définies lors de l'élaboration du projet de construction.